

« 2TS »

Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 5.000 €
237 Rue du Château
01170 VESANCY

SIREN 911.314.953 RCS BOURG-EN-BRESSE

* * *

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 1^{er} OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le premier octobre, à dix heures, Madame Natacha TAVERNIER, Présidente de la société « 2TS », Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €, divisé en CINQ CENTS (500) actions de DIX (10) Euros chacune, dont le siège est à VESANCY - 01170 – 237 Rue du Château, a pris la décision suivante conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de la société relative au transfert de siège social de la société.

Elle rappelle le projet de transférer le siège social fixé à son domicile personnel dans des locaux d'exploitation pris à bail commercial. Ainsi le siège social actuellement fixé à VESANCY – 01170 – 237 Rue du Château serait transféré à OYONNAX – 01100 – 114 Rue Anatole France.

Décision Unique

Le Président décide :

- de transférer le siège social actuellement fixé à VESANCY – 01170 – 237 Rue du Château pour le fixer à OYONNAX – 01100 – 114 Rue Anatole France, à compter de ce jour.
- de modifier corrélativement l'article 4 des statuts est comme suit :

« **Article 4 – Siège social** (nouvelle rédaction)

Le siège social est fixé à OYONNAX – 01100 – 114 Rue Anatole France.

Il peut être transféré en tous lieux sur simple décision du Président de la Société.

Si la société ne vient à comporter qu'un seul actionnaire, la décision de transfert du siège social est prise par l'actionnaire unique. »

Le Président accomplira toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Madame Natacha TAVERNIER, Présidente

